

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le : 06/03/2017.

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

RESIDENCE HOTELIERE DU PIC - SARL LES PARCS DES VAUTES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL PARC DES VAUTES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

CORRAO SYLVAIN, Directeur de programmes

riabilitée à réprésente la personne n

4 1 9 4 0 0 2 3 9 0 0 0 4 4 Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39° Fravaux ou construction soumis a	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusiseurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10.000 m² et inférieure à 40.000 m².
47° Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0.5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Défrichement d'une superficie d'environ 7ha.

4.2 Objectifs du projet L'objectif du défrichement est la construction d'une résidence de services à destination hôtelière comprenant 119 pavillons.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux Les travaux de défrichement se dérouleront en une seule tranche afin de permettre un démarrage des travaux dans la continuité
Les travaux de défrichement se derouleront en une seule traillée ain de permettre un demanage des travaux dans la continuité Le défrichement sera réalisé par abattage et arrachage de souche début 2018.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s) Superficie globale de la ZAH est de 17 ha. Le projet de construction prévoit une superficie totale de plancher d'environ 13.000 m², un bassin de rétention de 3.500m², 250 places de stationnement (5.875 m²). 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) $\textbf{Coordonn\'ees g\'eographiques}^1 \quad \textbf{Long.} \ \underline{3}_ \, ^{\circ}\underline{4}\,\underline{9}\, '\underline{2}\,\underline{1}\, ''\underline{7}\underline{0} \quad \textbf{Lat.} \ \underline{4}\,\underline{3}\, ^{\circ}\underline{4}\,\underline{0}\, '\,\underline{3}\,\underline{7}\, ''\,\underline{4}\,\underline{3}$ d'implantation ZAC des Vautes, zone ZAH, Saint Gély Pour les catégories 5° a), 6° a), b) du Fesc. et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), Le site est longé sur sa partie OUEST 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de par la rue des Vautes, sur sa partie EST l'annexe à l'article R. 122-2 du par le hameau des Vautes, sur sa code de l'environnement : partie SUD par de l'habitat résidentiel indidividuel. Point de départ : Long. __ ° __ ' __ " _. Lat. __ ° __ ' _ _ Long. __°__'__"_ Lat. __°__'__ Point d'arrivée : Communes traversées : Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Permis de construire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les × ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la × biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au

Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulièr énumérées au 5.2 d présent formulaire ?	U		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		
EIIIISSIOIIS	Engendre-t-il des effluents ?	×		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Patrimoine / Cadre de vie / Population Pagriculture, sylviculture,
/ Population Engenare-1-11 des modifications sur les activités humaines (agriculture,
urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatii)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue l'étude d'impact n'est pas nécessaire dans la mesure où l'assiette foncière concernée est dans une emprise ZAC qui est en exploitation depuis maintenant de nombreuses années.

8.	8.1 Annexes obligatories						
	Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;						
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;						
3	paysage lointain;						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;						
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.						

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
9. Engagement et signature	

Fait à MONTPELLIER

le, 08/02/2017

X

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

